

**trigone**EAU DECHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERSCS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9**DELIBERATION n° CS 27 04 24**  
**Séance du Mardi 9 Avril 2024****MARCHES DE LOCATIONS MAINTENANCE D'ENGINS POUR SITE ISDND****Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 1

Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 22 mars 2024

**Date d'affichage**

Le Mardi 9 Avril 2024 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI, M. Roger COMBRES représenté par M. Claude VETTOR, M. Patrice SUAREZ représenté par M. Sébastien LANNES

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

La collectivité a contractualisé deux marchés de location-maintenance d'engins sans chauffeur pour l'ISDND du Houga à échéance au 15 juin 2024 (location d'une chargeuse à chenille et d'un compacteur de déchets).

Par voie d'avenant, il est proposé de prolonger la durée des deux marchés jusqu'au 15 Décembre 2024. Pendant ce délai, la collectivité relancera une procédure d'appel d'offres pour renouveler, dans la même procédure, les marchés de location sur les deux sites d'ISDND.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie précédemment a donné un avis favorable à la passation de ces avenants.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2019-007 passé avec l'entreprise TERRE-NET ainsi que tous les documents et avenants éventuels se rapportant à ce marché.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2019-008 passé avec l'entreprise TERRE-NET ainsi que tous les documents et avenants éventuels se rapportant à ce marché

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.